

Délibération 2024-092

**Foncier – Convention de servitude avec le SDEHG - La Magdelaine-sur-Tarn -  
renforcement du poste HTA de la Gasquette**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 décembre 2024.

**Participants**

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aïli, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène, Mme RIVIERE Christel
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. ASSIE Julien, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, Mme FOLLEROT Danielle, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel,

**Conseillers ayant donné pouvoir**

Mme LAVAL Carole a donné pouvoir à Mme RIVIERE Christel  
M. BONNASSIES Patrick a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles  
M. ANTONY Maxime a donné pouvoir Mme GAYRAUD Isabelle  
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel  
M. SANTOUL Michel a donné pouvoir à M. BERINGUIER Bernard

**Conseillers absents**

M. BRAGAGNOLO Patrice

**Secrétaire de séance**

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 24 | Pouvoirs - 06 | Membres absents - 01

## Exposé

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'approuver une convention de servitude de passage entre la communauté Val'aïgo et le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) concernant la parcelle AC 325 sise sur la commune de la Magdelaine-sur-Tarn chemin Camparol.

Il s'agit de réaliser un réseau souterrain BT sur 25ml pour le renforcement et le passage en souterrain des réseaux électriques du poste HTA de la « Gasquette ».

La convention est jointe en annexe.

## Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser** la mise à disposition de la parcelle et l'accès du personnel et du matériel du SDEHG ou entreprises désignées.
- **De mandater** Monsieur le Président à signer la convention et sa publication avec faculté de subdéléguer.
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.
- **De Préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

## Résultats du vote

Votants – 30 | Pour – 30 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,  
Mme Florence DELTORT



Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le 30 DEC. 2024



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Jean-Marc DUMOULIN

